



MAIRIE  
DE  
VACQUIERS

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du lundi 8 juillet 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 8 juillet, à 19 heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick PAPILLAULT, Maire,

Présents :

Mmes : FEMENIA Laure, LAFARGUE Hélène, PERRA Martine, PUECH Brigitte,  
MM : BELLAILA Douirès, GALINIE Pierre, LAFFORGUE Robert, MAURY Jean-Pierre,

Absents : M COULOMBIER Fabien

Absents excusés : Mme BOULET Line, MM BERGON Francis, PRAT François

Mme BOULET Line a donné procuration à Mme LAFARGUE Hélène,

M BERGON Francis a donné procuration à M BELLAÏLA Douirès,

M PRAT François a donné procuration à M PAPILLAULT

Mme LASCROMPES Anne est arrivée après le vote de la délibération n° 2019-025

Mme PUECH Brigitte a été nommée secrétaire de séance

Envoyé par mail le 12 juillet 2019

### A l'ordre du jour

- I) **Lecture du compte rendu du conseil municipal du 18.06.2019**
- II) **Délibérations**
- III) **Questions Diverses**

#### **I) Lecture du Compte rendu de la dernière séance du conseil municipal :**

Aucune remarque n'a été formulée.

#### **II) Délibérations**

##### **1) Tarifs de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2019/2020 - n° 2019-022**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément au décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire, les tarifs sont fixés par la collectivité qui en a la charge. Ces prix ne peuvent être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration après déduction des subventions de toute nature bénéficiant à ce service.

Précédemment, les tarifs s'élevaient à :

Pour les élèves : 2.90 €

Pour les familles à partir de 3 enfants scolarisés à l'école de Vacquiers : 2.70 €

Pour les adultes : 4.75 €

Monsieur le Maire propose d'appliquer les tarifs suivants à compter de la rentrée de septembre 2019 pour l'année scolaire 2019-2020 :

Pour les élèves : 2.96 €

Pour les familles à partir de 3 enfants scolarisés à l'école de Vacquiers : 2.76 €

Pour les adultes : 4.85 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés **autorise**, Monsieur Le Maire, à appliquer les tarifs ci-dessus.

**Voté à l'unanimité des membres présents ou représentés**

## **2) Réactualisation des tarifs de l'ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'École) et de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)- n° 2019-023**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les tarifs de l'ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'École) et de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) n'ont pas été revus depuis 2013. Les tarifs étaient les suivants :

Accueil de Loisirs Associé à l'École										
Quotient	Tarif matin			Tarif soir			Total maximum jour	Tarif midi		
	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant et plus	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant et plus		1er enfant	2ème enfant	3ème enfant et plus
	de 0 à 599	0,55 €	0,45 €	0,35 €	0,88 €	0,70 €		0,55 €	1,43 €	0,10 €
de 600 à 799	0,67 €	0,55 €	0,45 €	1,05 €	0,88 €	0,70 €	1,72 €	0,12 €	0,10 €	0,08 €
de 800 à 999	0,74 €	0,67 €	0,55 €	1,18 €	1,05 €	0,88 €	1,92 €	0,13 €	0,12 €	0,12 €
de 1000 à 1199	0,82 €	0,74 €	0,67 €	1,30 €	1,18 €	1,05 €	2,12 €	0,14 €	0,13 €	0,13 €
de 1200 à 1499	0,90 €	0,82 €	0,74 €	1,43 €	1,30 €	1,18 €	2,33 €	0,15 €	0,14 €	0,14 €
de 1500 à 1799	0,95 €	0,90 €	0,82 €	1,50 €	1,43 €	1,30 €	2,45 €	0,16 €	0,15 €	0,15 €
plus de 1800	1,00 €	0,95 €	0,90 €	1,58 €	1,50 €	1,43 €	2,57 €	0,17 €	0,16 €	0,16 €

Accueil de Loisirs Sans Hébergement			
Quotient	Tarif 1/2 journée		
	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant et plus
	de 0 à 599	3,80 €	3,60 €
de 600 à 799	4,00 €	3,80 €	3,60 €
de 800 à 999	4,10 €	4,00 €	3,80 €
de 1000 à 1199	4,20 €	4,10 €	4,00 €
de 1200 à 1499	4,30 €	4,20 €	4,10 €
de 1500 à 1799	4,40 €	4,30 €	4,20 €
plus de 1800	4,50 €	4,40 €	4,30 €

Il propose qu'ils soient revus de la façon suivante :

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'appliquer les tarifs ci-dessus proposés par le Maire.

**Voté à la majorité des membres présents ou représentés**

## **3) Besoin des écoles- projet de construction d'une nouvelle école élémentaire-conclusion d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'études préalables - n° 2019-024**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les résultats de l'étude financière prospective menée au début de l'année 2018 par l'Agence Technique Départementale (ATD 31) qui ont révélé l'impossibilité pour la Commune de s'engager financièrement, avant la fin de l'actuelle mandature, dans la construction d'un nouvel équipement pour l'école élémentaire et les services de l'ALAE et de la restauration scolaire, en lieu et place de l'école actuelle qui devait être démolie. Il ajoute que la Commune a été contrainte, de ce fait, de renoncer à la réalisation de ce projet.

Monsieur le Maire indique que la décision de réaliser le nouvel équipement appartiendra ainsi à la future municipalité issue des élections municipales de 2020, lorsqu'il apparaîtra que le financement pourra en être assuré. Il évoque alors la nécessité de permettre à la nouvelle municipalité de disposer de suffisamment d'informations sur le contenu et le coût estimé du projet envisagé pour qu'elle puisse, par la suite, prendre sa décision en parfaite connaissance.

Monsieur le Maire propose à cet effet de conclure, dès à présent, un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'études préalables de faisabilité et de pré-programmation dont les résultats doivent servir d'aide à la décision pour la future municipalité. Il indique que le montant estimé de ce marché

étant nettement inférieur au seuil de publicité et de mise en concurrence de 25 000 euros H.T., il a pu consulter directement une société réputée qualifiée pour ce type d'études, sur la base d'un cahier des charges défini et élaboré avec l'appui de l'ATD 31.

Monsieur le Maire évoque alors la négociation menée pour la conclusion de ce marché avec la Société d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Pluridisciplinaire (SAMOP) dont l'agence régionale Midi-Pyrénées est implantée à Labège-Innopole, qui a proposé une offre tout à fait adaptée et très satisfaisante. Il expose le contenu du marché et le déroulement de cette mission qui sera exécutée par des intervenants expérimentés sous la conduite de Monsieur François Parnet, chef de projet et responsable de l'agence : il est ainsi prévu une première phase d'études préalables de faisabilité, d'une durée de soixante jours, incluant en préambule un diagnostic du site et l'analyse exhaustive des besoins, puis une seconde phase d'approfondissement, dite de pré-programmation, d'une durée de trente jours, qui a pour objectif de dessiner les grands contours de l'opération envisagée en réponse aux besoins recensés.

Monsieur le Maire précise que durant les études de faisabilité seront étudiées plusieurs scénarii pour la réalisation de l'équipement, notamment afin de prendre en compte, autant que faire se peut, des objectifs de développement durable dans la construction et le fonctionnement des nouveaux bâtiments. Il ajoute que l'assistant à maîtrise d'ouvrage aura également pour tâche d'étudier les conditions à satisfaire et, l'organisation, les moyens et modalités à prévoir et mettre en œuvre pour permettre le maintien et la continuité des enseignements scolaires et des activités de l'ALAE durant le chantier de construction du nouvel équipement.

A l'issue de cet exposé, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de conclure avec la SAMOP le marché d'assistance présenté pour le montant de son offre de prix d'un montant de 13 550 euros H.T., soit 16 260 euros T.T.C.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver pour les raisons exposées la réalisation des études préalables à la construction d'un nouvel équipement pour l'école élémentaire et les services de l'ALAE et de la restauration scolaire ;
- d'approuver le contenu du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage négocié avec la SAMOP pour la réalisation de ces études préalables ;
- d'autoriser, en conséquence, Monsieur le Maire à conclure ce marché avec cette société dont le siège social est domicilié 2881 Route des Crêts, BP 13, 06901 Sophia-Antipolis, pour le montant de son offre de prix, soit 13 550 euros H.T. et 16 260 euros T.T.C.

### **Voté à l'unanimité des membres présents ou représentés**

#### **4) S.D.E.H.G : Demande de Travaux- Rénovation de l'éclairage public PL N° 27-14A +Rajout – n°2019-025**

**Réf : 1BT357**

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 11 juin dernier concernant l'éclairage public PL n°2-70 et pose d'un appareil supplémentaire chemins Sarraillou et des Barthes, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante :

- Dépose des appareils HS n°2 et 70.
- Fourniture et pose place pour place de 2 appareils d'éclairage public à LED 48 W équipés d'un réducteur de puissance 50% de 23h00 à 5h00, T° 3000° K.
- Fourniture et pose d'un appareil supplémentaire à LED 48 W équipés d'un réducteur de puissance 50% de 23h00 à 5h00, T° 3000° K, au niveau de l'intersection chemins Sarraillou et des Barthes.
- Pour l'ensemble du projet les lanternes LED devront avoir une garantie de 10 ans (pièces et main d'œuvre) et les luminaires utilisés devront répondre au cas 1 de la fiche CEE.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	1 191€
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	4 840€
<input type="checkbox"/> <b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</b>	<b>1 532€</b>
Total	7 563€

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve l'Avant-Projet Sommaire présenté et :

- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres.

### **Voté à l'unanimité des membres présents ou représentés**

*Mme LASCROMPES Anne est arrivée après le vote de la délibération n° 2019-025*

### **5) Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 2<sup>ième</sup> classe temps complet hebdomadaire – n°2019-026**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer les effectifs des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Ces créations de postes permettent d'assurer des perspectives d'évolution de carrière pour le personnel dans le respect des dispositions législatives et réglementaires relatives au statut de la fonction publique territoriale. Ces ajustements du tableau des effectifs permettront également de conforter et de développer l'action des services municipaux.

Monsieur le Maire propose la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ième</sup> classe à temps complet à compter de ce jour, et d'actualiser ainsi le tableau des emplois de la Commune pour tenir compte de l'évolution des besoins.

Oui cet exposé, et après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DECIDE** la création d'un emploi d'adjoint administratif principal 2<sup>ième</sup> classe à temps complet.
- **ADOPTE** le tableau des emplois figurant en annexe
- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice.

### **Voté à l'unanimité des membres présents ou représentés**

### **6) Compte Administratif Ex 2018 de la Commune – Rapport – n°2019-027**

Le Conseil municipal après avoir entendu le compte administratif de la Commune de l'Exercice 2018 qui se présente comme suit :

#### **Section de Fonctionnement**

- Recettes : + 915 887.83 €
- Dépenses : - 907 015.15€
- Résultat de l'Exercice : + 8 872.68 €
- Résultat Reporté Excédentaire : + 193 283.74 €
- Résultat Reporté Excédentaire ZAC 2 : + 276 644.20 €
- Résultat de fonctionnement cumulé : + 478 800.62 €

-  
-

### Section d'Investissement

- Recettes : 292 101.22 €
- Dépenses : - 359 851.16 €
- Résultat de l'Exercice : - 67 749.94€
- Résultat Reporté : - 11 327.90 €
- Résultat Reporté Déficitaires ZAC 2 : - 197 707.36€
- Résultat d'Investissement cumulé : - 276 785.20€
- Solde des Restes à Réaliser : - 54 558.19
- Crédits reportés en Recettes : + 113 937.40

Ces résultats sont identiques à ceux du compte de gestion établi par le Receveur de Fronton, Trésorier de la Commune.

M Patrick Papillault, Maire quitte l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide

- De donner acte à M. Le Maire de la présentation des documents budgétaires
- De donner quitus à M. Le Maire pour sa gestion de l'exercice 2018.
- D'approuver et arrêter les comptes tels que présentés en annexe.

**Voté à l'unanimité des membres présents ou représentés**

### **7) Adoption BP 2019 de la Commune – n°2019-028**

Le Budget Primitif de la Commune pour l'Exercice 2019 se décompose comme suit :

<b>Recettes de Fonctionnement</b>	<b>1 238 194.62</b>
Chapitre 013 Atténuation de charges	8 000.00
Chapitre 70 Produits des services	72 550.00
Chapitre 73 Impôts et taxes	485 747.00
Chapitre 74 Dotations et participations	251 291.00
Chapitre 75 Autres produits de gestion	27 000.00
Chapitre 77 Produits exceptionnels	8 500.00
Chapitre 042 Opération d'ordre entre section	6 306.00
Chapitre 002 Résultat reporté ou anticipé	378 800.62

<b>Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>1 107 929.19</b>
Chapitre 011 Charges à caractère général	277 577.00
Chapitre 012 Charges de personnel	369 906.00
Chapitre 014 Atténuation de produits	92 212.00
Chapitre 022 Dépenses imprévues Fonctionnement	5 000.00
Chapitre 042 Opération d'ordre entre section	71 711.21
Chapitre 65 Autres charges gestion courante	108 258.20
Chapitre 66 Charges financières	13 700.00
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	235.00
Chapitre 023 Virement à la section d'Investissement	169 329.78

<b>Recettes d'Investissement</b>	<b>588 035.39</b>
Chapitre 024 Produits des cessions	
Chapitre 040 Opérations d'ordre entre section	71 711.21
Chapitre 10 Dotations et fonds divers	226 543.00
Chapitre 13 Subvention d'investissement	120 451.40
Chapitre 021 Virement de la section de Fonctionnement	169 329.78

<b>Dépenses d'Investissement</b>	<b>588 035.39</b>
Chapitre 001 Solde d'Investissement reporté	276 785.20
Chapitre 020 Dépenses imprévues	8 000.00
Chapitre 10 Dotations Fonds divers Réserves	3 950.00
Chapitre 16 Remboursement d'emprunts	43 640.00
Chapitre 20 Immobilisations corporelles	53 200.00
Chapitre 204 Subventions d'équipement versées	35 000.00
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	118 596.00
Chapitre Restes à réaliser	42 558.19
Chapitre 040 Opérations d'ordre entre sections	6 306.00

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal **ADOpte** le Budget Primitif 2019.

**Voté à l'unanimité des membres présents ou représentés**

### **8) Compte Administratif Ex 2018 de la Caisse des Ecoles – Rapport – n°2019-029**

Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte administratif de la Caisse des Ecoles de l'Exercice 2018 qui se présente comme suit :

#### **Section de Fonctionnement**

- Recettes : 9 719.91 €
- Dépenses : 9 719.91 €
- Résultat de l'Exercice : 0 €
- Résultat Reporté : 0
- Résultat de fonctionnement cumulé : 0

Ces résultats sont identiques à ceux du compte de gestion établi par le Receveur de Fronton, Trésorier de la Commune.

M Patrick Papillault, Maire quitte l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**Décide :**

- De donner acte à M. Le Maire de la présentation des documents budgétaires
- De donner quitus à M. Le Maire pour sa gestion de l'exercice 2018.
- D'approuver et arrêter les comptes tels que présentés en annexe.

**Voté à l'unanimité des membres présents ou représentés**

### **9) Caisse des Ecoles BP 2019-Adoption – n°2019-030**

Le Budget Primitif de la Caisse des Ecoles pour l'Exercice 2019 se décompose comme suit :

<b>Recettes de Fonctionnement</b>	<b>9 432.00</b>
Chapitre 74 Dotations et participations	9 432.00

<b>Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>9 432.00</b>
Chapitre 011 Charges à caractère général	7 500.00
Chapitre 65 Autres charges gestion courante	1 932.00

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **ADOpte** le Budget Primitif 2019.

**Voté à l'unanimité des membres présents ou représentés**

## II) Questions Diverses

### 1) Renouvellement du standard de la mairie

Madame Martine Perra informe que l'entreprise qu'elle a rencontré pour le renouvellement du standard, Encom group, 3CX platinum partner, est disponible pour exposer au conseil municipal ses solutions et répondre aux questions.

Il est décidé qu'elle pourra présenter son offre aux conseillers, en réunion avant le prochain conseil municipal de septembre.

### 2) Réfection des peintures de la cuisine scolaire

Madame Hélène LAFARGUE informe les conseillers municipaux que les murs de la cuisine scolaire vont être repeints cet été par les personnes du chantier d'insertion de la CCF.

### 3) Evolution des collectes des ordures ménagères

Madame Hélène LAFARGUE rend compte des travaux de la commission Environnement de la CCF. Elle informe les conseillers municipaux que les services de la CCF étudient la solution de mettre en place des « redevances incitatives » c'est à dire que les ordures ménagères soient pesées individuellement et facturés au poids.

Cette question n'est qu'au stade de l'étude. Une décision devrait être prise d'ici le mois de novembre 2019.

Les tournées de collecte des ordures ménagères vont être un peu modifiées car les horaires des agents de collecte vont être modifiés.

L'enterrement des containers dans certaines communes de la CCF est aussi à l'étude.

### 4) Fermeture estivale de la Poste

Madame Laure FEMENIA informe les conseillers que la poste sera fermée cet été du 12 au 31/08/2019. Les habitants de la commune de Vacquiers devront aller à la poste de Villemur.

Séance levée à 20h15

## III) Questions du Public

### 1) Antenne téléphonique sur Vacquiers ?

Monsieur BATAILLE , administré, demande à poser une question à M le Maire qui l'y autorise.

Monsieur BATAILLE demande si un dossier d'implantation d'une antenne téléphonique pour l'opérateur ORANGE, a été déposé en mairie ? Et si c'est le cas, est-ce sur un terrain public ou privé. Il s'inquiète avec d'autres habitants de la commune, de cette possible implantation.

Madame Anne LASCROMPES répond qu'un entretien avec un sous-traitant d'ORANGE a eu lieu pour savoir si des terrains communaux étaient disponibles pour l'implantation d'une antenne sur la commune. Mais aucun terrain communal ne satisfait à cette éventuelle implantation en raison des articles du PLU dans les zones concernées qui interdisent ce type d'implantation.

Monsieur le Maire informe qu'à ce jour aucune demande d'urbanisme sur le sujet n'a été déposée en mairie. Il informe qu'une information sera donnée aux vacquiérois si le dossier est déposé en mairie.